

Le réseau Hospitalité

Des principes pour une charte

(Reprise du document de travail, suite au débat qui s'est tenu lors de la rencontre régionale d'Aix en Provence du 30 avril 2016)

Nos principes éthiques

Le réseau Hospitalité s'engage sur la base des principes suivants :

1. Les humains sont une des multiples formes de vie accueillies par et sur la terre ; elles sont plus que jamais unies dans une communauté de destin, face aux défis majeurs présents qui appellent au respect de toute vie, et à se penser comme une seule humanité sur une seule terre vivante.
2. Notre référence première est l'humanité ; l'origine, la nationalité, les convictions et la situation administrative de chacun comptent, mais sont toujours secondes. Les personnes rencontrées et accueillies sont avant tout des humains comme nous. (DUDH 1948, art.1).
3. Si l'être humain est premier, cela signifie que ses droits fondamentaux (DUDH 1948 et CEDH 1950 notamment) prévalent comme référence juridique (principe de « hiérarchie des normes »). Ce sont eux que nous défendons, quitte à nous situer, en opposition avec une loi particulière (« principe d'exception » art. 122-7 du code pénal).
4. Nous reconnaissons en tout être humain un être responsable particulièrement du « souci de l'autre »,
5. L'ouverture, l'hospitalité, la solidarité, la bienveillance, sont la base de toute société humaine.

Quelles implications pratiques ?

Comment les nommer ?

Une foison de mots existe pour nommer les personnes : migrants, demandeurs d'asile, réfugiés, exilés, notamment. Selon notre parcours et nos idées, nous n'employons pas les mêmes, mais Nous reconnaissons qu'aujourd'hui, les raisons du départ, d'ordre politique, économique et climatique, notamment, sont entremêlées. On peut distinguer ces raisons pour comprendre les situations, on peut également reconnaître des urgences et des priorités dans l'accueil et la prise en charge, mais pas trier, diviser et encore moins hiérarchiser ces personnes sur cette base.

La non-discrimination

Le réseau est hospitalier à l'égard de quiconque en a besoin et souhaite l'être, quelle que soit sa nationalité et sa situation sociale et administrative.

L'accueil inconditionnel

Tous les membres du réseau, individu ou association, n'ont pas forcément fait le choix d'accueillir des personnes en situation administrative irrégulière, mais ils acceptent que le réseau Hospitalité se situe sur le terrain de ce que l'on appelle généralement « l'accueil inconditionnel » de la sorte. Cela signifie que si des membres du réseau étaient inquiétés devant la Justice pour cette raison, tout le monde se sentirait solidaire.

La réciprocité

Les personnes accueillies doivent pouvoir choisir leur mode de vie, et être actrices dans le réseau, car tout le monde a des richesses à partager.

Nous cherchons à établir une relation d'aide mutuelle, même si nous savons qu'une assistance provisoire peut être nécessaire.

L'innovation sociale

Le réseau fait appel à l'imagination et l'innovation, au-delà des réponses et des dispositifs classiques. L'important est de les évaluer, de les faire connaître pour les enrichir des démarches semblables, afin d'être acteurs de véritables transformations sociales dans le sens de la Justice et du bonheur partagé.

La responsabilisation des pouvoirs publics

Par l'hospitalité que nous mettons en œuvre, nous avons conscience de pallier aux carences de l'Etat. Nous le faisons dans l'intérêt des personnes accueillies, et pour amorcer ou restaurer l'Etat social, là où il est défaillant, voire absent.

Nous veillons cependant à ne pas déresponsabiliser les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, c'est pourquoi nous nous engageons à mener toutes les actions de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation nécessaires pour que ceux-ci assument leurs responsabilités.